

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LONDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2026

Date de la convocation :

18 juin 2026

N° 2026-06-29_78

Date d'affichage de la convocation :

18 juin 2026

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-préfecture le :

7 juillet 2026

Secrétaire de séance :

Benjamin ITIÉ

Date de publication ou de notification :

7 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-London), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS En exercice : 41 Présents : 30 Représentés : 6 Excusés non représentés : 3 Absents non excusés : 2 Votants : 36 VOTES POUR : 36 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Arville	Anne THIBAUT Nadège BESLÉ	☒ ☐	☐ ☐	☐ ☐	
	Aufferville	Bruno MOULIÉ Thierry BRIAND	☒ ☐	☐ ☐	☐ ☐	
	Beaumont-du-Gâtinais	Nicolas POZO Caroline MASSYN	☒ ☒	☐ ☐	☐ ☐	
	Bougigny	Sandra TIMBERT Jean-Benoist BARTHÉLÉMY	☐ ☐	☒ ☒	☐ ☐	
	Bransles	Florent NÉGRIER Michel BAUWENS	☒ ☒	☐ ☐	☐ ☐	
	Chaintreaux	Alexis KERLO Alain MÉTAUT	☒ ☐	☐ ☐	☐ ☒	
	Château-London	Benjamin ITIÉ	☒	☐	☐	Colline TORAILLE SMITH Benjamin ITIÉ
		Colline TORAILLE SMITH	☒	☐	☐	
		Giovanni BARONE	☐	☒	☐	
		Sylvie STITI	☐	☒	☐	
		Frédéric BAUDOUIN	☐	☒	☐	
	Chenou	Gérard MOUSSET	☐	☐	☒	
		DE LOS SANTOS Nathalie	☐	☐	☐	
	Égreville	Pascal POMMIER	☒	☐	☐	Georges BADER
		Marie LEPAGE	☒	☐	☐	
		Georges BADER	☒	☐	☐	
		Catherine CARTIER	☐	☒	☐	
	Gironville	François COUSIN	☒	☐	☐	
		Olivier JEANNOTIN	☐	☐	☐	
	Ichy	Hervé JACQUESSON	☐	☒	☐	
		Cynthia CHEREAU	☒	☐	☐	
	Lorrez-le-Bocage-Préaux	Claude BICHEREL	☒	☐	☐	
		Martine DUFONT	☒	☐	☐	
	Madeleine-sur-Loing (La)	Jean-Jacques HYEST	☒	☐	☐	
		Sylviane DONELLI	☐	☐	☐	
	Maisoncelles-en-Gâtinais	Netty VINTANEL ROUSIER	☒	☐	☐	
		Jacques SIMAO	☐	☐	☐	
	Mondreville	Jean-Sébastien POITOU	☒	☐	☐	
		Mathurin PHILIPPEAU	☐	☐	☐	
	Obsonville	Hervé COURTOIS	☒	☐	☐	
		Antoine PACHECO	☐	☐	☐	

Poligny	Gérard GENEVIÈVE	☒	☐	☐	
	Évelyne GUERPILLON	☒	☐	☐	
Souppes-sur-Loing	Jean-Michel CAPELLE	☒	☐	☐	
	Nathalie VILETTE	☒	☐	☐	
	Fabrice GILBERT	☒	☐	☐	
	Marie-Laure BAUDON	☒	☐	☐	
	Alain LEBLANC	☒	☐	☐	
	Hélène REBOUCO	☐	☒	☐	Jocelyne PRESLES
	Martin TRICARD	☐	☒	☐	Jean-Michel CAPELLE
	Jocelyne PRESLES	☒	☐	☐	
	Didier RICHARD	☐	☒	☐	Fabrice GILBERT
Vaux-sur-Lunain	Charlie PREVOST	☒	☐	☐	
	Marie-Hélène FONSECA	☐	☐	☐	
Villebéon	Francis PLÉ	☒	☐	☐	
	Didier MARCOIN	☐	☐	☐	

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,
- VU** le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-8,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- CONSIDÉRANT** que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,
- CONSIDÉRANT** qu'en septembre 2025, une animatrice du relais petite enfance a été recrutée par voie contractuelle pour une durée déterminée d'un an sur le grade d'animateur principal de 1^{ère} classe, dans l'attente des résultats du concours d'éducateur de jeunes enfants (EJE),
- CONSIDÉRANT** qu'au regard de ses qualifications et de son diplôme d'état d'EJE (niveau de qualification de catégorie A), il convient de créer le poste correspondant,
- CONSIDÉRANT** que le motif de recrutement en application du 2° de l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique permet de conclure un contrat lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions statutaires,
- CONSIDÉRANT** que ce fondement est ouvert à toutes les catégories,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : CRÉE un emploi permanent à temps complet défini comme suit :

Filière : sanitaire et sociale,

Cadre d'emplois : éducateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie A),

Grade : éducateur territorial de jeunes enfants ;

- Article 2 : INSCRIT les crédits nécessaires au budget, aux chapitres et articles
- Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

À Château-Landon, le 7 juillet 2026

Le secrétaire de séance



Benjamin ITIÉ



Pour extrait conforme
Le Président



Jean-Jacques HYEST

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le



ID : 077-200023919-20260629-2026062978-DE